



COMPTE-RENDU
Conseil de quartier commun des 3 quartiers
Issambres Nord/ Issambres Ouest/
Issambres Est
06.10.2022

Service : Cabinet du Maire des Issambres

Rédacteur : Youna PEUZIAT

Approbateurs : Jean-Claude SAVIO/ Yoann GNERUCCI/
Martine BOUVARD/ Sylvie LELEU

Objet de la réunion : Conseil de quartier Issambres

Date : le 06/10/2022

1) PRESENTS :

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Jean CAYRON	Monsieur le Maire	Oui
Jean-Claude SAVIO	Adjoint délégué au quartier des Issambres – Adjoint aux travaux	Oui
Yoann GNERUCCI	Elu référent du conseil de quartier Issambres Nord	Oui
Sylvie LELEU	Premier Adjoint – Elu référent du Conseil de quartier Ouest	Oui
Svetlana LEGRAND	Elue référente du Conseil de quartier Issambres Est	Oui
Caroline DEMONEIN	Elue référente du Conseil de quartier Issambres Nord	Oui
Jérôme BUSNEL	Elue référente du Conseil de quartier Ouest	Oui
Martine BOUVARD	Elu référent du Conseil de quartier Est	Oui
Patrick FLECHE	Conseillère municipale déléguée à la Démocratie Participative	Oui
Ken TISSIER	Conseiller municipal délégué à la Démocratie Participative	Excusé
Olivier COUFRANT	Elu de l'Opposition référent Conseil Issambres Ouest	Oui
	Elu de l'Opposition référent Conseil Issambres Nord	Excusé

Agents Municipaux

Véronique CORNEC	Directrice Générale Adjointe – Directrice des Services Techniques	Oui
Anissa NAAMANE	Cheffe de Cabinet	Oui
Prisca THIVAUD	Directrice de la Communication	Oui
Youna PEUZIAT	Coordinatrice du pôle des Issambres	Oui

Conseillers de quartier Nord :

Roger ALENDIA	Conseiller de quartier Issambres Nord	Oui
Joëlle ARDAU	Conseillère de quartier Issambres Nord	Excusée
Bernard CARAYOL	Conseiller de quartier Issambres Nord	Excusé
Annie EICHACKER	Conseillère de quartier Issambres Nord	Excusée
Maurice MEFFRE	Conseiller de quartier Issambres Nord	Oui
Patrick MOULINES	Conseiller de quartier Issambres Nord	Excusé
Alain POTTIER	Conseiller de quartier Issambres Nord	Excusé
Guillaume UBA	Vice-Président du Conseil de quartier Issambres Nord	Oui

Conseillers de quartier Issambres Ouest :

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Isabelle BRACCHINI	Conseillère quartier Issambres Ouest	Oui
Jean-Michel CAZELLES	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Excusé
Armand CREMONT	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Oui
Roger DUBOIS	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Oui
Karl Patrick GORITZ	Vice-Président du Conseil de quartier Issambres Ouest	Oui
Martine LACAS	Conseillère de quartier Issambres Ouest	Oui
Angélique LECANU	Conseillère de quartier Issambres Ouest	Oui
Eric LEVET-LABRY	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Oui
PhilippeNERON-BANCEL	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Ou
Claude PASCAULT	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Oui

Conseillers de quartier Issambres Est :

Hervé BROGGI	Vice-Président du Conseil quartier Issambres Est	Oui
Andréa DE MATTEI	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Pierre FERRE-BOGE	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Manuel DA CUNHA GAVINA	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Martine GUIGNARD	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Hélène KALFON	Conseillère de quartier Issambres Est	Oui
Josette MIMOUNI	Conseillère de quartier Issambres Est	Oui
Jean-Marc PASTRE	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Marie-Christine PETITJEAN	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Christian ROTTARO	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Jacques VIAN	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui

PREAMBULE :

Avant de débiter l'ordre du jour établi par les conseillers de quartier des 3 secteurs des Issambres, Madame BOUVARD, Conseillère municipale déléguée à la démocratie participative, remercie l'assemblée d'être nombreuse ce soir, les Elus, les agents municipaux et les conseillers de quartier, de leur présence et du travail réalisé au quotidien.

Elle présente la nouvelle disposition du conseil de ce soir, pour présenter les conseillers par secteur aux administrés et procède à l'appel des conseillers de quartier. Elle excuse Mme EICHACKER Annie, conseillère de quartier des Issambres Nord, et Présidente de l'ASL du Grand Boucharel depuis 15 ans, absente ce soir et invite l'assemblée à lui rendre hommage en l'applaudissant pour son travail exemplaire pendant toutes ces années, car elle va quitter ses fonctions pour rejoindre sa famille dans le sud-ouest.

1^{ère} partie : Ordre du jour commun :

Point 1 – REGLEMENTATION des Conseils de quartier

Madame Bouvard souhaite avant de présenter l'ensemble des sujets retenus pour ce conseil, rappeler que dans le règlement des Conseillers de quartier, les réunions de travail doivent rester confidentielles et ne doivent surtout pas se retrouver sur les réseaux sociaux afin d'éviter toutes polémiques. Les questions lors de la préparation du conseil public, étant posées à l'ensemble des Elus et services, ne doivent pas être source de discussion avant d'avoir les réponses des Elus et des services. Elle remercie les conseillers de garantir à l'avenir, le respect du règlement.

Point 2 – POPVOX

Madame BOUVARD poursuit en rappelant le fonctionnement de la plateforme POPVOX et son intérêt.

La plateforme participative de votre commune, pour vous, avec vous !
Connectezvous, inscrivezvous, participez à votre quartier !

Vous pouvez :

- Informer, proposer, partager, des événements, des idées, des photos,
- Signaler, alerter sur un problème urgent et le géolocaliser sur carte
- Questionner vos élus,
- Programmer un co-voiturage,
- Échanger entre vous,
- Vous tenir au courant de ce qu'il se passe dans votre quartier, rien qu'en consultant ce que publient vos concitoyens, mais aussi les actualités, l'agenda, les compte-rendus des Conseils de quartier,

popvox

Ce site est à disposition des habitants et des conseillers de chaque quartier pour s'informer, proposer, partager des événements, des idées, des photos.

Plusieurs options :

- *Signaler, alerter sur un problème et le géolocaliser sur carte,*
- *Questionner vos élus, leur faire des propositions,*
- *Programmer un co-voiturage,*
- *Échanger entre vous,*
- *Se tenir informer de ce qu'il se passe dans votre quartier, rien qu'en consultant ce que publient vos concitoyens, mais aussi l'actualité de votre quartier, l'agenda, les comptes-rendus des Conseils de quartier, ...*

Madame BOUVARD informe que les réponses sont toujours apportées aux sollicitations : certaines sont traitées rapidement quand d'autres demandent un traitement plus long mais la réponse est toujours apportée. La question disparaît des écrans quand le problème est résolu, mais elle demeure tant que le traitement est en cours afin que les autres habitants du quartier puissent s'en informer. En outre, demeurent à l'écran les propositions, toutes prises en considération mais qui n'appellent pas forcément des réponses immédiates : elles sont collectées et traitées d'abord par les Conseillers de quartier.

Ce site est jeune et ne demande qu'à évoluer, à s'améliorer pour répondre au mieux à vos attentes : il est au service des habitants et des conseillers de chaque quartier. Afin d'être efficace, il requiert l'inscription en nombre des habitants des quartiers. Rappel : il est gratuit.

Point 3 – Estérel Côte d’Azur Agglomération (ECAA)

- A la suite des récents évènements, quelle est la suite donnée par la mairie ? Quel est le positif pour la commune ? Quelles seront les conséquences pour la commune à court, moyen et long terme ? A quand une accalmie ? (Qu’est-ce que la commune a gagné dans ce bras de fer ?)

Monsieur le Maire expose les relations vis-à-vis de l’agglomération. Il explique les raisons de sa démission de l’ECAA. En tant que vice-président du Syndicat Mixte de l’Argens (SMA), Monsieur le Maire explique qu’il a fait voter le budget du SMA pour les 74 communes représentant 116 kms de rivière, de la source à l’embouchure.

Il était important de voter ce budget sachant que les besoins sont nombreux et que la finalisation des longues études permettait enfin de passer à la phase opérationnelle. Ces phases définissent des fiches actions. Sauf que les fiches actions arrêtées n’étaient pas toutes justifiées par rapport aux réels besoins. Il faut travailler sur les affluents pour permettre de désengorger l’Argens.

La demande d’approbation de modifier ces fiches actions a été obtenue auprès du Ministère de l’Environnement. Etant donné que toutes les demandes avaient abouti et que les souhaits de l’ECAA étaient validés dans ces fiches actions, ainsi que le recrutement de personnels qualifiés pour les mettre en œuvre, en tant que Vice-président, Monsieur le Maire a donc pris la décision de voter ce budget.

Monsieur le Maire précise que Roquebrune sur Argens n’est pas mis en marge puisqu’en 2022, la ville a obtenu un million neuf cent soixante-sept milles euros de subvention de l’Etat, de la Région, du Département et une partie de l’ECAA.

Les projets portés par l’ECAA sont subventionnés par la Région mais le Président de l’ECAA, semble oublier cette aide favorable pour l’agglomération et ses communes.

Un exemple pour l’école de la Bouverie, la ville a obtenu, 708 000 € et 200 000 € de subventions directes.

Malgré la situation conflictuelle, le travail continue et prochainement Monsieur le Maire va rencontrer les autres maires de l’Agglomération pour discuter du protocole entre les communes, comme le projet du front de mer des Issambres. Les budgets sont déjà votés et acquis.

Suite à la décision du Président de fermer le quai de transit du Col du Bougnon, Monsieur le Maire informe que dès que possible, le quai va rouvrir, le temps de mettre en place un nouveau fonctionnement municipal.

Point 4 – Fermeture du quai de transit du Col du Bougnon :

Monsieur GNERUCCI, Premier Adjoint explique dans les détails les modalités de cette fermeture. C’est une décision unilatérale de l’ECAA, expliquée dans un courrier le 08/07/2022 demandant de justifier l’existence de ce site, du risque incendie et demandant la régularisation en urbanisme.

Compte tenu des délais, la ville a proposé des solutions de substitution, chiffrées, étalées dans le temps pour une mise en place et à moindre coût pour les administrés. La ville a proposé la solution de collecte au grappin qui permettait de récolter chez l’habitant les déchets verts, a demandé à décaler la date de fermeture pour trouver une solution alternative, a demandé la mise en place d’un broyeur qui passerait directement chez les administrés et enfin, a demandé de bénéficier de bacs oranges pour une collecte en porte à porte chez les administrés. Ces solutions ont toutes été refusées sous prétexte que les Issambres sont soumis au débroussaillage à 100 m et donc du flux important de végétaux que cela engendrerait. Monsieur GNERUCCI a prouvé que les motifs n’étaient pas justifiés en comparant la ville de Roquebrune sur Argens, avec les cahiers des charges des autres communes de l’agglomération qui étaient équivalents à notre ville mais malheureusement cela n’a pas été retenu.

Sur l’aspect financier, depuis deux ans, une réduction de 5 % du flux des végétaux sur le quai de transit a été réalisée. De plus, la mise en place de la collecte nocturne et la réduction des passages, ont permis une économie réelle.

Aujourd'hui la municipalité va continuer à chercher des solutions proposant de rouvrir en régie la déchetterie, un courrier adressé au Président est parti le 05/10 pour lui demander de pouvoir continuer à récolter les déchets verts sur le quai de transit. La ville s'est déjà assurée de pouvoir maintenir le dépôt sur le site de la Poudrière à Puget sur Argens.

Question de Madame MIMOUNI – Conseillère de quartier Est : L'augmentation de la TEOM est principalement due au ramassage, en porte à porte, sur les communes de Fréjus et Saint-Raphaël. Pourquoi le ramassage en porte à porte est-il refusé sur la commune de Roquebrune sur Argens, sur le plan financier ? Peut-on avoir la répartition des collectes des ordures ménagères par ville sur l'Agglomération ?

Les tonnages ont été demandés via le SMIDDEV et l'Agglomération, mais aujourd'hui l'enveloppe est globale donc on ne peut pas extraire le tonnage par ville. Le SMIDDEV va nous faire un retour des volumes sur 2021 sur le retraitement.

Question de Monsieur ALENDA – Conseiller de quartier Nord : Sur les zones qui sont soumises aux OLD, il y a beaucoup de personnes qui brûlent encore. Pourquoi les bacs oranges ne sont pas autorisés sur Roquebrune sur Argens ?

La problématique étant que l'exutoire est à Fréjus, il est difficile de faire de la pédagogie avec les administrés qui sont pénalisés par l'Agglomération qui retire un service public.

Monsieur GNERUCCI invite les administrés à interpeller eux-mêmes le Président de l'Agglomération pour qu'il prenne conscience des attentes et besoins des Sambracitains.

Monsieur le Maire ajoute le fait que Monsieur MASQUELIER se soit brouillé avec M MUSELIER, le SMIDDEV devait créer un centre de valorisation sur le site de Bagnols en Forêt et suite à cette brouille, il n'y a plus de financement de la Région sur ce projet à ce jour. « L'avenir des Ordures ne va pas vers le clair... »

Point 5 : TRAVAUX de VOIRIES :

Monsieur SAVIO explique deux principes de fonctionnement pour les chaussées abîmées :

- Une équipe en interne qui traite des urgences : (nids de poule),
- Un prestataire qui effectue des reprises en bicouche pour préserver les routes et/ ou réfection des routes en partie ou en totalité.

En 2022, le Programme des routes sur les Issambres a coûté **535 155.70 €/TTC**

Bicouche	Les impasses de la vallée verte	73 816,20 €	Mai 2022
Enrobé	Bd des Myrthes (Tronçon en sens unique)	110 856,00 €	Juin 2022
Enrobé	Bd des Tritons (tranche 1, entre bd des sirènes et corniche ligure)	112 530,00 €	Juin 2022
Enrobé	Rue des Demoiselles	109 926,00 €	Juin 2022
Enrobé	Bas-côté Bd de la Ligurie (1 tronçon)	21 360,00 €	Mai 2022
Enrobé	Avenue de la vallée	102 667,50 €	Janvier 2022

Sur les autres pôles de la ville, au Village il y a eu 213 937.20 €/TTC de travaux de chaussée en cours et à la Bouverie, 45 859.80 €/TTC

Concernant le Programme Prévisionnel d'Investissement pour 2023, le programme définitif sera arrêté en fonction du budget alloué. Un listing reprenant les priorités des routes à refaire pour des raisons de sécurité surtout, a été établi et chiffré. A ce jour, ce listing représente 1 154 344, 20 €/TTC pour le pôle des Issambres. Ce listing peut évoluer suivant les urgences mais ne pourra être réalisé en totalité sur l'année 2023. Une cartographie d'aide à la décision sera réalisée en scannant l'état des revêtements sur la totalité de la Commune.

Question du public : L'Allée du Train des pignes va-t-il être réhabilité ?

Monsieur SAVIO informe l'assemblée que cette voie appartient au Conseil Départemental.

Question du public : Les constructions abîment les chaussées, peut-on demander une remise en état auprès des propriétaires ?

Monsieur SAVIO explique qu'effectivement, les routes sont abîmées par les constructions. Une demande auprès des propriétaires de remise en état des chaussées sera adressée et si cela n'est pas réalisé, des travaux pourront être facturés aux propriétaires.

Question de Monsieur FERRE-BOGE – Conseiller de quartier Est : Peut-on interdire l'utilisation du domaine public pour les travaux ? Peut-on prendre un arrêté municipal ?

Monsieur SAVIO explique que ce n'est pas possible vu la configuration des Issambres. Des demandes d'autorisation sont faites avec une redevance à payer, au cas par cas.

Question de Madame LE CANU – Conseillère de quartier Ouest : Quand est-ce que la réfection de la chaussée du boulevard du Val d'Esquières sera programmée ?

Monsieur SAVIO explique que cette voie est abîmée mais ne figure pas encore sur la liste des routes à refaire. Par ailleurs, des demandes de ralentisseurs sur cette voie ont été faites. Il s'agit de faire un projet dans sa globalité par rapport aux différentes attentes.

Monsieur GORITZ, Vice -président du Conseil de quartier Ouest, informe que cette voie est très abîmée notamment suite aux travaux de réseaux réalisés par la copropriété située au-dessus du Spar.

Question de Monsieur ALENDA – Conseiller de quartier Nord : peut-on mettre au programme de réfection, l'avenue des Corailleurs sur une portion de 250 m et l'impasse Lambert ? Il y a des crevasses sur les bas-côtés.

Monsieur SAVIO explique que l'état de cette route est globalement satisfaisant par rapport au reste des Issambres. Des petites réparations seront cependant réalisées au cas par cas.

Question de Madame MIMOUNI – Conseillère de quartier Est : Quand une construction met plus de deux ans pour sortir de terre, et que la voirie (bd des Celtes) est obstruée, comment obtenir une remise en état de la chaussée correctement ?

Monsieur SAVIO rappelle qu'il s'agira d'étudier la problématique au cas par cas.

La réalisation du scan des routes permettra-t-elle de définir les priorités des Issambres ?

Le scan permettra de définir les priorités sur les Issambres, mais cela restera en fonction des constats de la liste déjà établie. Le scan sera un plus, avec une vision complète de l'état des routes de la ville.

Question de Monsieur ROTTARO – Conseiller de quartier Est : Rajouter du marquage au sol, permettrait de limiter les débords et d'informer les administrés qu'ils se trouvent stationnés sur la route.

Monsieur SAVIO explique que les Issambres représentent 90 kms de voirie, et compte tenu du coût le marquage ne pourra être réalisé que ponctuellement.

Point 6 – Augmentation de la Taxe Foncière et de la TEOM : Quelle est la position de la mairie ?

- **La Taxe Foncière :**

Monsieur GNERUCCI explique que la taxe foncière est calculée sur la base de la valeur locative cadastrale de chaque bien immobilier (réduite d'un abattement de 50 %).

Ces valeurs locatives sont revalorisées chaque année par application d'un coefficient forfaitaire, le même pour toute la France, qui ne tient pas compte des spécificités locales. Depuis 2018, ce coefficient est déterminé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Mais, la reprise de l'inflation en 2021 a changé la donne.

En effet, en 2021, ces prix ont augmenté de 3,4 % entraînant une hausse proportionnelle des valeurs locatives au 1^{er} janvier 2022 (contre 0,2 % l'année dernière !). Or, c'est sur cette base

revalorisée que s'appliquent les taux votés par les collectivités locales. Cela signifie que **le montant à payer augmente aussi, a minima de 3,4 % en 2022.**

A noter toutefois que, pour sa part, **la commune n'a pas augmenté ses impôts.** En effet, le taux d'imposition de la commune n'a pas évolué de 2021 à 2022 lequel est fixé à 39,65 %. De même pour l'intercommunalité et la taxe sur la GEMAPI.

Par ailleurs, certains administrés méconnaissent les conséquences fiscales des travaux réalisés sur leur propriété (agrandissement, piscine, transformation d'un garage en pièce habitable, terrasse couverte, etc.). **Ceux-ci impliquent mécaniquement l'augmentation de la surface taxable** et, naturellement, au plus la base des propriétés bâties est élevée, au plus l'augmentation générale de la taxe foncière touche les contribuables.

- **La TEOM :**

Concernant la TEOM, Monsieur GNERUCCI explique que **seule, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été revalorisée par l'agglomération** sur la commune passant de 12,30 % en 2021 à 13,53 % en 2022. A ces taxes, s'ajoutent les frais de gestion de l'administration fiscale (de l'ordre de 4 % du montant total de la taxe foncière).

Concernant l'augmentation de la TEOM de 1.23 %, il s'agit d'une volonté de l'ECAA. Plusieurs facteurs expliquent cette hausse :

- ⇒ Augmentation du coût de collecte et de transport,
- ⇒ Augmentation de la quantité de déchets produits par la population
- ⇒ Augmentation de fait des étapes de traitement jusqu'à l'élimination ou la valorisation des déchets.

Par ailleurs, par tonne de déchet trié (bac jaune), le SMIDDEV (Syndicat de gestion des retraitements des déchets) récupère 116 €/ tonne que l'Etat reverse, d'où l'importance de trier. Exemple : Le coût de la collecte des déchets résiduels s'élève à 350 €/ tonne, coût fixe sur lequel la commune n'a aucun levier d'action.

A noter qu'aujourd'hui, au niveau local, tous les emballages se trient.

Point 7 – Projets de la ville : Quels sont les avancements ?

Madame DEMONEIN fait un retour sur les différents projets en cours sur le secteur des Issambres,

- **Projet de San Peire :** La procédure suit son cours. La ville est en contact avec ROXIM et leur architecte pour présenter un nouveau projet en accord avec le cahier des charges du lotissement et le PLU. Par ailleurs, nous sommes en double procédure judiciaire, si les parties trouvent un terrain d'entente, ces procédures peuvent s'arrêter.
- **Projet de la Pinède :** La ville vient d'avoir un retour pour fixer une date de rdv après 1 an de relances. Le Logis Familial étant en restructuration, les précédentes personnes qui travaillaient sur ce dossier sont parties, donc il leur a fallu reprendre les dossiers un à un, d'où le retard. La ville a demandé quelques modifications dont l'intégration des Services techniques.
- **Projet du Val d'Esquières :** Pas de changement et aucune volonté de changer le zonage Naturel existant. Le PLU a rendu la zone inconstructible. La commune travaille sur l'élaboration d'un PPRIF. Actuellement la carte d'aléa classe la zone en noir, qui est le degré maximum, car les risques d'incendies sont très importants. Le porté à connaissance sur le risque inondation de la Garonnette, confirme un danger suite au ruissellement lié à l'imperméabilisation des sols, sur le Vallon des Esquières.

Pour conclure, si aujourd'hui le PLU interdit la construction, le PPRIF et le risque inondation viendront bloquer définitivement la zone pour qu'elle ne puisse pas devenir constructible par une municipalité future. **Il s'agit de sécuriser ce poumon vert des Issambres.**

Question de Madame MIMOUNI – Conseillère de quartier Est : Le terrain a été mis en adjudication, au prix de départ de 550 000 €, je ne connais pas le prix d'arrivée, mais que va devenir le projet présenté par l'entreprise ?

Monsieur le Maire explique qu'un travail est en cours avec la Sous-préfecture mais quoiqu'il en soit, ce terrain ne sera pas construit. Une précédente municipalité a perdu en rendant constructible cette parcelle et la ville ne va pas prendre de risque inutile.

Point 8 – Plages horaires et gradation de l'abaissement de puissance de l'éclairage public, afin de limiter le coût. Quelle est la politique de la ville concernant les demandes d'économies d'énergie faites par le Gouvernement ?

Monsieur SAVIO explique que la Municipalité travaille sur des mesures d'économies d'Énergie.

Sur les 5000 points lumineux de la commune, la ville va procéder à des mesures d'économies sur l'éclairage public : sur les 1400 lanternes pilotables à ce jour, l'abaissement de la luminosité sera de 80 % de 21h à 6h du matin.

Les lanternes qui ne sont pas encore connectées ne seront pas encore diminuées pour le moment car elles ne sont pas pilotables et la problématique est la sécurité car de fait, les routes se retrouveraient dans l'obscurité. Donc à ce jour, seules les lanternes connectées seront abaissées. Une réflexion est en cours sur le sujet. Tous les avis seront bons à prendre.

En parallèle, à la demande de la ville, le prestataire réalise actuellement un réglage de l'ensemble des 100 armoires de commande pour décaler l'allumage des postes d'environ 15 mn à 20mn.

Ensuite, les chaudières des bâtiments municipaux sont en cours de rénovation, les bâtiments sont isolés un à un afin de limiter les surconsommations d'énergie. Une équipe travaille sur un audit pour finaliser les économies d'énergie à prévoir.

Question de Monsieur GORITZ – Vice-Président du Conseil de quartier Ouest : Peut-on étaler ce fonctionnement d'abaissement toute l'année afin de réaliser des économies pour la ville ?

Monsieur SAVIO n'y voit pas d'inconvénients, mais il est important de réaliser un audit auprès des administrés. Monsieur GNERUCCI informe que les zones où l'éclairage peut être éteint, ne concerneront que les routes peu empruntées.

Question du public : La solution du photovoltaïque ? Peut-on installer des éclairages solaires dans les rues ?

Une solution déjà réfléchiée mais qui se fait au cas par cas, car c'est moins puissant et pas pilotable. Ce type de lanterne est installé sur certains points éloignés du réseau.

Question du public : peut-on prévoir l'éclairage des passages piétons ?

Monsieur SAVIO retient cette demande afin que le nécessaire soit fait sur les passages piétons qui n'en disposent pas.

Au sein de la municipalité, le télétravail sera favorisé.

Concernant les Illuminations de Noël : Les décorations sont conçues à partir de bouteilles en plastique permettant ainsi :

- Une baisse de la consommation énergétique avec l'utilisation exclusive de la technologie Leds,
- Un recyclage de matières plastiques au détriment d'une refonte d'un alliage aluminium énergivore.

Cette mise en illumination représente sur l'ensemble de la commune, une consommation de 15 kWh.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut travailler aussi sur le savoir-vivre auprès des usagers des salles par exemple, car les utilisations économes ne sont pas toujours respectées ; ex : climatisation avec fenêtres ouvertes... Pour information, fin août la ville en était à 600 000 € de consommation ; en comparaison, fin 2021, la ville avait eu un coût énergétique de 770 000 € ; il est vraisemblable que le coût sera en forte augmentation cette année.

Madame BOUVARD explique la suite du déroulé du conseil en informant que la partie des sujets communs est terminée et que maintenant il s'agit de présenter les sujets choisis par secteur.

2^{ème} partie : Ordres du jour spécifiques à chaque quartier

Issambres Nord :

Point 1 – Les Sangliers : quelles mesures ont été prises par la Mairie sur ce sujet ? Quels sont les résultats ? :

Monsieur SAVIO expose les différentes mesures prises par la ville afin de lutter contre les nuisances causées par les sangliers. Il rappelle également l'importance de respecter des règles.

- ⇒ **PAS DE NOURRISSAGE**
- ⇒ **DEBROUSSAILLAGE**
- ⇒ **CLÔTURER**
- ⇒ **ATTACHER SES POUBELLES**

La ville a mis en place des flyers reprenant ces règles. La Brigade Environnement sensibilise et veille à leur respect. La sensibilisation faite par les agents de la Brigade de l'Environnement, montre que les propriétaires sont conscients du besoin de clôturer car il y a eu beaucoup de demandes de faites auprès de l'urbanisme.

Les résultats des ramassages des poubelles mis en place en nocturne pendant la période estivale ont été probants par rapport aux nuisances constatées auparavant.

En parallèle, des battues sont organisées par les sociétés de chasse. Le 2 octobre, une de ces battues a eu lieu dans le Domaine des Hauts des Issambres à leur demande. Un résultat positif car huit gros sangliers ont été prélevés. Ces mesures demeurent exceptionnelles étant donné la mise en sécurité très importante qu'elles impliquent vis-à-vis des habitations proches. Sur la commune nous disposons de 5 chefs de battues qui chassent bénévolement deux fois par semaine. En 2021, plus de 500 sangliers ont été prélevés.

A cela, s'ajoutent les décès par accident ou maladie. Depuis la reprise de la chasse en août 2022, les chasseurs en ont déjà attrapé 30.

Question de Monsieur ALEND – Conseiller de quartier Nord : Il est vraiment important de rappeler aux administrés, surtout les résidents secondaires, la nécessité d'attacher les poubelles et de clôturer les propriétés. Les collectes nocturnes coûtent plus cher aux propriétaires qui vivent à l'année.

Monsieur GNERUCCI informe que le coût est le même pour tous car c'est un procédé qui sert à tout le monde. Ensuite les mesures de prévention respectées permettent de limiter les nuisances pour tous.

Question du Public : Peut-on améliorer le point collectif de l'avenue des Orangers qui attire les sangliers ?

Monsieur GNERUCCI explique que début octobre, trois procès-verbaux ont été adressés pour dépôts sauvages. Ensuite, cette année afin de limiter les débords, et à la vue du flux constaté, 4 containers ont été rajoutés sur ce point. Par ailleurs, des caméras avec différents angles ont également été installées.

Pour 2023, avec le prestataire, Monsieur GNERUCCI a convenu de l'acquisition d'un véhicule pour le passage le dimanche et ainsi ne pas être soumis à l'interdiction de circuler, imposée par la Préfecture. Pour information, ce point est normalement réservé aux administrés

proches du quartier, or, la plupart des locataires, des vacanciers, préfèrent déposer leurs déchets sur ce point. Aujourd'hui nous devons répondre à la demande, car 100 % des points collectifs ont été utilisés contre 50 % des containers individuels. Il faut donc permettre à la collectivité de déployer des nouveaux points collectifs pour éviter les débords constatés durant la saison 2022. Les usages évoluent, tout en gardant les ramassages individuels, il faut déployer de nouveaux points collectifs.

Les points sont proportionnés aux nombres de résidents donc il faut dupliquer les points collectifs et travailler en concertation entre conseillers de quartier et administrés pour répondre à la demande.

Monsieur DE MATTEI, Conseiller de quartier Est, informe que dans le cadre de son agence de location, aujourd'hui les locataires ne gèrent pas les poubelles, en tant que locatier, l'agence gère les poubelles pour éviter les nuisances, surtout pour les étrangers.

Monsieur GORITZ, Vice-Président du conseil de quartier Ouest, demande si des flyers de tri peuvent être traduits en différentes langues. Monsieur GENRUCCI explique que ces documents sont déjà en service en anglais et en allemand et qu'un autocollant, avec des pictogrammes, est à la disposition des usagers.

Monsieur FERRE-BOGE, Conseiller de quartier Est, déplore le non-respect des vacanciers étrangers. Les locatiers font le maximum mais l'incivilité est présente.

Point 2 – Le Grand Boucharel est une zone blanche et les habitants sont soumis aux aléas des problèmes entre les opérateurs de télévision et ne captent que les chaînes par satellite. Nous demandons un examen sérieux des problèmes des habitants.

Monsieur SAVIO informe que la ville est au courant mais avec l'arrivée de la Fibre optique, il n'est pas utile de rajouter une antenne relais. La seule solution aujourd'hui, est d'installer une parabole.

Point 3 – Déploiement de la fibre optique : Comment la mairie peut-elle mettre la pression sur l'opérateur ? Des travaux sont commencés mais pas terminés...

La reprise des travaux de déploiement par NGE en remplacement d'EIFFAGE depuis le début de l'année a engendré une remise à plat du programme. Actuellement, un nouveau parc d'armoires est en cours d'installation pour boucler les zones non couvertes (dont certaines aux Issambres).

Pas de retard prévu sur le programme initial, excepté le lien mis en place par Var THD, pas de précision sur les dates d'éligibilité des quartiers. Une demande de mise à jour a été faite auprès de leurs services.

Les administrés doivent se signaler pour que la ville envoie une demande d'information ciblée à l'ECAA/ Var THD/ NGE ...

Pour information en juin 2022, 6 000 prises étaient construites. Ces prises sont vérifiées pour être raccordables, et, dès qu'elles fonctionnent, les opérateurs sont informés, et donc les prises deviennent commercialisables. Sur ces 6 000 prises, 4 400 étaient vérifiées, actives et commercialisables en juin 2022.

Le prestataire qui a repris ce marché a enregistré 3 000 prises en retard représentant donc 600 000 € /an de pénalités. Le retard est rattrapé au fur et mesure pour diminuer leur pénalité et pour terminer les travaux fin 2024, représentant ainsi 15 980 prises.

Point 4 – Qu'en est-il du livret reprenant l'ensemble des conseillers de quartier, leurs missions ? Où en est le projet ?

Afin de faire connaître les conseillers aux administrés, un flyer avait été distribué et est mis à disposition dans les mairies. De plus, Madame BOUVARD rappelle que la plateforme Popvox permet aux administrés de connaître les coordonnées de leur conseiller et les informations pratiques de la ville concernant leur quartier : exemple les citoyens vigilants.

Point 5 – Stationnement sur les voiries. Dangereux dans les virages, quand est-ce que la campagne de marquage au sol débute ?

Monsieur SAVIO explique que dès que des signalements de stationnement gênant ou dangereux, sont faits, la Police municipale se rend sur place pour mettre en sécurité et alerter les propriétaires. Parfois, il y a des mises en fourrières.

Monsieur UBA, Vice-Président du Conseil de quartier Nord, précise que le boulevard de Roquebrune est envahi de véhicules stationnés créant un danger. Monsieur SAVIO propose d'organiser une réunion sur place afin de trouver une solution pérenne.

Monsieur MEFFRE, Conseiller de quartier Nord, informe que rue du Gattilier les véhicules stationnent sur le trottoir.

Monsieur GNERUCCI, explique que la verbalisation n'est pas la solution aujourd'hui sachant que les foyers sont dotés de plusieurs véhicules. Le mieux est de planifier un rdv sur site et faire du cas par cas.

La campagne de marquage au sol va débiter prochainement, toutefois, la ville ne peut pas matérialiser tous les virages des Issambres. Il en va aussi du bon sens des administrés. Seuls les marquages type STOP, passage piéton, ou pour une mise en sécurité seront effectués. Ensuite, les marquages sont réalisés au cas par cas après étude des Services Techniques et de la Police municipale et arbitrage des Elus.

Point 6 – Projet Place des Mouettes :

A ce jour, la ville est dans l'attente d'un retour de la ville de Fréjus pour planifier un rdv afin de réfléchir à un projet commun. La rue Alexis CARREL sera faite sûrement en 2024. Ensuite il s'agira d'effectuer un projet dans la globalité : stationnement, parking, poubelles.

Madame BOUVARD rappelle la mise en place de l'arrêt de bus PMR et informe que prochainement, il sera équipé d'un abribus. En face, un trottoir a été réalisé, qui sécurise les piétons. Ces travaux ont été réalisés en collaboration avec la Mairie de Fréjus.

Question du public : Est-ce que les travaux de l'établissement de la Caravelle débutent prochainement ?

Monsieur GNERUCCI informe que la ville n'a pas connaissance d'un projet sur ce site à ce jour. Par ailleurs, avec le PLU, cette zone est très réglementée donc réaliser un immeuble, n'est possible qu'en N+1 ; le stationnement aussi est très réglementé.

Madame GUIGNARD, Conseillère de quartier Est, précise que rien n'est encore défini sur ce site.

Travaux quartier des Issambres Nord :

Point 1 – Nettoyage du Ru de la Gaillarde et du Ru situé avenue du Gattilier :

Monsieur GNERUCCI informe qu'à ce jour, les services techniques et la Brigade Environnement se sont rendus sur place ; rien à signaler. Au niveau du pont un débroussaillage sera réalisé cette semaine par les Services Techniques.

Point 2 – Avenue des Corailleurs dépôts sauvages derrière le transformateur.

Un panneau va être installé rappelant l'interdiction et notifiant la verbalisation en cas de constat.

Point 3 – Section BV 476 : Parcelle rétrocédée par erreur à la ville. Quand est-ce qu'elle sera débroussaillée ?

Monsieur GNERUCCI informe que cette parcelle est débroussaillée. Concernant les arbres, lors de la campagne d'élagage, les arbres cassés ou nécessitant un abattage seront nettoyés et retirés.

Question de Monsieur ALENDA – Conseiller de quartier Nord : Est-ce que cette parcelle BV 476 va être rétrocédée à l'ASL du Grand Boucharel ?

Monsieur GNERUCCI demande si l'ASL souhaite la récupérer. Monsieur ALENDA informe que oui. Monsieur GNERUCCI informe que la ville va étudier la faisabilité pour donner une issue favorable à cette demande.

Issambres Ouest :

Questions :

Point 1 – Accès de l'école maternelle est fermé : Peut-on envisager un portail « piéton » permettant de le sécuriser ?

Monsieur GNERUCCI présente le nouvel aménagement qui répond aux normes de sécurité.



Réalisation d'un accès pour piétons et poussettes
⇒ **Coût 4 444 €/HT**
Travaux programmés pour **fin Octobre 2022**

Point 2 – ECOLOGIE : quelles sont les mesures envisagées par la ville ?

- **Installation de bornes de rechargement pour les véhicules électriques :**

A ce jour, les Issambres sont équipés d'une borne de recharge double pour les véhicules électriques. (Rue des Murènes, derrière la station TOTAL)

La compétence a été reprise par l'ECAA qui a sollicité la ville pour un audit sur les besoins de puissance et sur les implantations pertinentes. Les lieux proposés se situent place San Peire et parking du Parc Cazelles.

- **Panneaux publicitaires surdimensionnés et disgracieux :**

Monsieur GNERUCCI informe que des chiffrages pour une réhabilitation des panneaux sont en cours.

Les conseillers demandent que les panneaux des commerçants du Port soient mis en valeur car cette entrée n'est pas valorisée. La demande a été prise en considération et une réflexion va se faire.

- **Jets ski :** est-ce un besoin touristique aux Issambres ?

Monsieur GNERUCCI précise qu'il s'agit d'une activité touristique qui dure 4 mois et qu'il faut faire preuve de tolérance. Il est vrai que cela peut provoquer des nuisances sonores et dans ces cas-là, la Gendarmerie maritime veille au respect. Il s'agit du pouvoir de police du Préfet maritime.

- **Echec du Clean-up Day aux Issambres :** Pourquoi ?

Madame LELEU, rappelle que le Clean Up Day est une action individuelle. La ville accompagne les actions et répartit ces actions par secteur. En juin lors de la journée des océans, la ville a accompagné les associations pour le nettoyage des fonds marins et du littoral. En avril prochain, lors de la journée « Nettoyons le Sud », la ville participera également à cette opération.

Par ailleurs, des sacs, des gants étaient à disposition à la demande, dans les mairies.

Madame LE CANU – Conseillère de quartier Ouest : Le nettoyage peut se réaliser ailleurs qu'en bord de mer ou dans les fonds marins, en exemple, après le Roc d'azur, des opérations peuvent-elles être faites sur le secteur du Bougnon ?

Monsieur GNERUCCI précise que des nettoyages sont programmés mais qu'il est important que chacun se responsabilise car il n'y a pas besoin d'attendre une journée spécifique.

Monsieur BUSNEL informe que l'entreprise Thalgo, a organisé de son côté un nettoyage autour du lac de l'Aréna. Madame LELEU ajoute que les employés de la Thalassothérapie des Issambres ont sollicité la ville pour disposer de matériel afin de nettoyer le littoral. Ce type de démarche de responsabilité permet aussi de créer des actions positives.

- **Restrictions d'eau :** pourquoi ne sont-elles pas appliquées pour les installations touristiques (campings, hôtels, résidences de vacances)

Monsieur GNERUCCI explique que les mesures d'interdiction et de restriction de l'usage de l'eau sont prises par Arrêté préfectoral qui en précise les modalités et les demandes de dérogations.

Toutefois les établissements de tourisme concernés par cet arrêté disposent de quelques souplesses (comme la mise à niveau des piscines). La ville n'est pas notifiée par la Préfecture pour effectuer des contrôles. (Arrêté Préfectoral du 27/07/2022)

A noter que la commune dans son approche éco-responsable va plus loin dans les démarches demandées par la Préfecture donc il ne peut y avoir de comparaisons avec les établissements privés.

Monsieur GNERUCCI informe l'assemblée, que sur notre commune, le prestataire Véolia a, en 2021, enregistré des pertes, fuites et vols d'eau de 325 713 m³, sur les 2 485 453 m³ distribués, soit 9 % de notre consommation annuelle pour 934 kms de tuyaux.

Des pertes conséquentes qui correspondent à plus de 130 piscines olympiques !

Néanmoins, notre rendement moyen dans les réseaux d'eau potable est aujourd'hui de l'ordre de 91 %... contre 84 % sur le territoire ECCA. Malgré un réseau très long, la ville limite les pertes d'eau et va travailler encore pour l'améliorer.

En comparaison, les villes de Fréjus et Saint Raphaël ont des pertes, fuites et vols d'eau de 1 175 012 m³ pour 637 kms de tuyaux et pour la ville de Puget sur Argens, les pertes, fuite et vols d'eau sont de 168 497 m³ pour 71 kms de tuyaux.

Point 4 – NUISANCES

- **Nuisances Sonores** : verbaliser et augmenter le prix de l’amende ?

La Police Municipale intervient dès l’appel d’un administré. De la sensibilisation est faite au quotidien pour faire appliquer cet arrêté. Quand cela s’avère nécessaire en cas de répétition malgré les interventions, il y a verbalisation. Cette année, les entreprises ont été plutôt respectueuses.

Monsieur GNERUCCI explique qu’en 2023, la ville va se calquer sur le Règlement de la Préfecture afin d’éviter les dérives. Toutes les autres communes du bassin fonctionnent ainsi. Il s’agit d’arrêter les demandes injustifiées comme « le voisin a claqué sa porte et cela me gêne »

Monsieur GORITZ précise qu’il s’agit surtout du bruit des chantiers réalisés dans les villas. Il serait opportun de donner cet arrêté quand les propriétaires déposent un permis car les gens exagèrent.

Monsieur GNERUCCI explique qu’aujourd’hui, la ville n’est pas en capacité d’augmenter le prix de l’amende. Nous sommes en attente de retour de demande d’augmentation du prix de l’amende.

Pour information, Monsieur BROGGI – Vice-président du conseil de quartier Est explique que dans le secteur Ouest, la Police municipale a fait renvoyer une bétonnière, et là, le coût est de 3000 € pour le propriétaire. Comparé à l’amende de 70 €...

Monsieur le Maire tient tout de même à préciser qu’il faut être tolérant dans la mesure où les résidents secondaires profitent de leur présence pendant la saison estivale pour réaliser leurs travaux. Certes, on verbalise mais il faut être modéré, et prendre en considération le développement économique. Chacun est passé par cette problématique donc sans donner raison aux contrevenants, Monsieur le Maire demande à plus de modération.

- **Dépôt des déchets sauvages sur la Garonnette et au Massel** : Installation de caméras et verbalisation ?

Monsieur GNERUCCI informe que l’installation des caméras fixes n’est pas possible sur ces secteurs. La Brigade Environnement veille et verbalise en positionnant des appareils photos. De plus, le Syndicat Mixte de la Garonnette effectue des contrôles périodiques et des opérations de nettoyage.

Par ailleurs, il ne faut pas hésiter à faire remonter aux services de la ville afin d’établir des constats et/ ou flagrants délits.

- **Retour sur les limitations de vitesse dans les quartiers résidentiels**

Monsieur GNERUCCI informe l’assemblée, qu’un courrier va être adressé aux Présidents des ASL pour effectuer un audit sur les tronçons jugés dangereux de leur quartier. Une étude des retours sera faite pour prioriser les urgences, chiffrer et soumettre à l’arbitrage du Maire et des Elus.

- **Faire un rappel sur le débroussaillage individuel**

Monsieur GNERUCCI rappelle les obligations de débroussaillage et la réglementation individuelle. Si le débroussaillage n’est pas réalisé, la ville prend la main et facture à l’administré :

- ⇒ Taille des haies et des talus
- ⇒ Un courrier rappelant les obligations individuelles va être adressé aux Présidents des ASL pour sensibiliser les colotis.
- ⇒ Brigade Environnement : prévention et sensibilisation



Monsieur le Maire précise qu'il ne sera plus possible dans le cadre des OLD, de faire un débroussaillage à ras du sol, car cela détruit et stérilise les terres et entraîne des coulées de boue, par exemple.

Travaux quartier Issambres Ouest

Point 1 – Odeurs nauséabondes du tout-à-l'égout sur le bord de mer : Pourquoi ?

Monsieur GNERUCCI informe que durant la saison 2022, seul un signalement a été fait. Un joint de silicone a été mis autour de la plaque des réseaux, permettant d'empêcher les odeurs.

Les Raisons en sont :

=> la chaleur : plus il fait chaud plus les odeurs s'accroissent,

=> la population triplée donc les postes fonctionnent à plein régime.

Dès que c'est signalé, Véolia intervient pour mettre en marche un système de désodorisation.

Point 2 – Absence du tout-à-l'égout à la Thébaïde ?

Monsieur GNERUCCI informe qu'une demande auprès des services de l'ECAA a été faite pour savoir si le raccord au tout-à-l'égout a été entrepris par cette résidence privée. Sachant que le raccordement doit être effectué en contrebas par le propriétaire, la ville et l'ECAA ne peuvent se substituer aux propriétaires.

Point 3 – Parking du Spar : la matérialisation au sol n'est pas suffisante : proposition de mettre une caméra, redresser les panneaux, installer des panneaux lumineux ...

Suite au rdv avec le responsable du SPAR, Monsieur GNERUCCI informe que la ville a effectué les travaux qui lui incombent. Les autres aménagements sont à la charge de l'établissement du SPAR. La ville va le relancer.

Issambres Est :

Questions :

Point 1 – Passage de la Bonne eau :

- **Monsieur GNERUCCI revient sur la présence d'un Sans Domicile Fixe :**
 - Début septembre, la ville a été informée du retour du SDF
 - La personne est présente la nuit car elle travaille sur Saint Tropez en journée. L'intervention de la Police Municipale s'est faite à deux reprises lui demandant de

quitter les lieux. Le 11/09, il s'était engagé à partir. Le 12/09 au matin constatant qu'il était toujours présent, une deuxième demande a été faite avec un délai donné jusqu'au 18/09. Comme il n'était toujours pas parti, une action a été réalisée avec la Brigade de l'Environnement et la Police Municipale pour retirer l'ensemble des affaires le 23/09.

- La personne a enfin accepté d'être accompagnée par notre CCAS afin d'éviter son retour sur les lieux.
 - A ce jour, le CCAS cherche un logement d'urgence.
 - Le propriétaire du Cercle lui a mis à disposition un cabanon.
 - Le CCAS travaille en parallèle sur la régularisation de ses papiers.
- Passage Bonne eau :
 - Le Département nous a fait un retour écrit confirmant que ce passage est un ouvrage hydraulique et c'est sa seule destination.
 - Le Département préconise au Maire, étant en agglomération, de prendre un arrêté municipal interdisant l'accès piéton. Une réflexion va se faire pour une question de sécurité.
 - Le Conseil Départemental s'engage à la remise en place des plaques en fonte et à les souder.

Question du public : Peut-on bénéficier d'un accès piétons pour permettre l'accès à la plage de la Bonne eau par le souterrain ?

Monsieur GNERUCCI explique qu'une décision de justice a eu lieu sur la problématique de l'accès piétons de cet ouvrage hydraulique et que la ville ne peut passer outre ce jugement.

La Cour d'Appel d'Aix en Provence a tranché le débat en 2014 : ... « Dit que la parcelle cadastrée section BX 220 appartenant à la SCI BONNE EAU, n'est pas grevée d'une servitude de lotissement permettant d'accéder à la plage de la calanque de Bonne Eau ; Déboute en conséquence Monsieur X, de ses demandes ; ...**et la Cour de Cassation a confirmé en 2016.**

La Cour d'Appel a de nouveau tranché le débat en 2020 : « ... Dit que la parcelle cadastrée section BX n°220 appartenant à la SCI BONNE EAU n'est pas grevée d'une servitude de droit privé permettant d'accéder à la plage de la calanque de BONNE EAU aux termes du cahier des charges du lotissement dénommé LOTISSEMENT ET GROUPEMENT D'HABITATION DES CALANQUES DES ISSAMBRES, Déboute en conséquence le syndicat des copropriétaires de la Petite Paroisse de ses demandes, Condamne le syndicat des copropriétaires de LA PETITE PAROISSE à payer à la SCI BONNE EAU la somme de 4000€ sur le fondement de l'article 700 du code de procédures civiles, Condamne le syndicat de LA PETITE PAROISSE aux dépens de première instance et de la procédure d'appel, en ce compris les frais d'expertise judiciaire et, qui pourront être recouverts conformément aux dispositions de l'article 699 du code de procédure civile. »

De ce fait, la ville ne peut se substituer aux propriétaires et autoriser l'accès piétons par le souterrain à la Calanque Bonne eau.

Monsieur GNERUCCI, invite cette personne à faire un point global étant donné l'importance de ce dossier, lors d'un rdv avec lui.

Madame MIMOUNI – Conseillère de quartier Est : demande que l'établissement le Cercle réouvre ce passage pour faciliter les écoulements des eaux ?

Monsieur GNERUCCI explique que les problématiques seront étudiées dans son ensemble. Un point complet sera fait avec les services concernés.

Point 2 – Le Sentier du Littoral : projet de réfection ?

Monsieur GNERUCCI informe qu'un audit a été réalisé pour définir les travaux à réaliser – Une planification des interventions est en cours de finalisation pour définir la réalisation des travaux de réfection, soit en régie, soit par des prestataires. L'objectif étant de réaliser le maximum de travaux en régie pour limiter les coûts.

Point 3 – Débroussaillage de la CK 463 et de la Chapelle des Dolmens :

Monsieur GNERUCCI informe que le débroussaillage de la CK 463 a été réalisé et terminé le 29/09/2022.

Concernant le débroussaillage de la chapelle des Dolmens, il a été réalisé le 11/08/2022. Les arbres seront élagués et nettoyés lors de la campagne d'élagage, à l'automne.

Point 4 – Cambriolages 2022 ?

En 2022, sur le pôle des Issambres, du 1^{er} janvier 2022 au 29 septembre 2022, Monsieur GNERUCCI informe qu'il y a eu :

- 58 vols (cambriolages, vols à l'arraché, vols dans les voitures). Les vols sont majoritairement des bijoux et des montres de luxe.*
- 14 tentatives de vols,*
- 3413 mains courantes déposées à la police municipale des Issambres.*

Ces chiffres sont les chiffres connus de la Police Municipale. Les chiffres de la Gendarmerie ne nous sont pas tous transmis. Par ailleurs, une patrouille de huit gendarmes était en renfort cet été.

Point 5 – Containers des ordures ménagères : possibilité d'augmenter le nombre de points collectifs sur le secteur des Issambres ?

Monsieur GNERUCCI rappelle donc qu'il serait utile d'implanter d'autres points de collectes collectifs sur le secteur des Issambres. Les conseillers peuvent accompagner la ville et questionner les administrés pour définir des emplacements pertinents et les réels besoins. Des études seront faites, ainsi qu'un chiffrage.

Point 6 – Nombre de caméras insuffisant sur le secteur des Issambres.

. Monsieur GNERUCCI informe que le marché a été relancé pour changement de prestataire. Une réflexion est en cours pour l'implantation des caméras sur des endroits pertinents. Des propositions seront faites au Maire et aux Elus pour arbitrage

A ce jour, il y en a 77 sur la commune dont 2 sur le centre de San Peire, l'objectif est de déployer des nouvelles caméras sur ce secteur.

Point 7 – Vigilance Citoyenne :

Monsieur GNERUCCI expose le principe de la Vigilance citoyenne :

- Coordonnées des référents sur le site de la ville et de Popvox,*
- Coordonnées de la Police Municipale,*
- 7 panneaux implantés au niveau des grands axes et des axes pénétrants dans les quartiers sur le secteur des Issambres,*
- Retours satisfaits mais confusions par les administrés qui contactent pour des doléances qui ne concernent pas la PM.*

Madame MIMOUNI – Conseillère de quartier Est : informe que le référent secteur des Celtes a déménagé ; peut-on en désigner un autre ?

Monsieur GNERUCCI note cette information pour faire le nécessaire.

Monsieur le Maire clôture ce Conseil de Quartier à 21h00, il remercie les conseillers et l'assemblée d'avoir assisté à cette réunion publique et invite l'ensemble des personnes présentes ce soir, à partager le verre de l'amitié.